

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-307 du 23 Octobre 1990

Portant nomination de Monsieur Léon Ayité
NEDJI, en qualité de Directeur Général du
Centre National Hospitalier et Universi-
taire de COTONOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'Etat,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de
l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi
Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomina-
tion de l'Etat ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant Organi-
sation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier
Ministre ;
- VU le Décret N° 90-103 du 11 Juin 1990 portant approbation des Sta-
tuts du Centre National Hospitalier et Universitaire de COTONOU ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouver-
nement de Transition ;

Sur Proposition du Ministre de la Santé Publique ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Octobre 1990.

D E C R E T :

Article 1er. - Monsieur Léon Ayité NEDJI, est nommé Directeur Général
du Centre National Hospitalier et Universitaire de COTONOU.

.../...

Article 2.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Octobre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEBEKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre de la Santé Publique,

Le Ministre des Finances,

Véronique LEMON

Idelphonse LEMON

Ampliatiions : PR 6 PM 4 HCR 4 CS 4 ASP-MF 8 AUTRES MINISTRES 15 DS-
DSDV-DTCP-DCF-DI 5 DEPARTEMENTS 6 IGE 3 DCCT 1 GCCMB 2 UNB-PASJEP 2
EVA-INSJA 2 EN-ONE 2 INTERESSE 1 CFE-DLC-INSAB 3 JORB 1.-